



## **COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2015 ENTRE LA DIRECTION ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES**

### **Points abordés à l'initiative de la direction**

#### **Structuration du réseau**

La fusion des PRS de Boulogne et Nanterre (sur le site de Nanterre) prendra officiellement effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mais la direction a décidé de transférer le PRS de Boulogne à Nanterre dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les agents concernés pourront dans le cadre du prochain mouvement national (au 1/9/2016) faire valoir leurs vœux et bénéficier des priorités et garanties prévues en la circonstance : priorité pour suivre le poste transféré ou garantie de maintien sur la résidence de Boulogne pour les agents ne voulant pas suivre.

La direction a annoncé la **disparition dès septembre 2016 de la Recette des Finances d'Antony** dans le cadre du plan de la DG de suppression d'ici 2020 de la vingtaine de Recettes des Finances de 1<sup>ère</sup> catégorie qui subsistent aujourd'hui.

La disparition de la structure RF n'aura pas de conséquence immédiate pour les 7 agents qui la composent actuellement. Les éventuels transferts ultérieurs de postes sur Nanterre relèveront du plan emploi annuel. Les agents concernés bénéficieront des priorités et garanties habituelles. Dans les locaux récemment réaménagés d'Antony de nouvelles activités pourront être implantées à l'avenir.

La CGT a déploré la disparition de la structure et veillera à ce que les droits des agents soient respectés.

La Direction a annoncé le déménagement de la **délégation départementale à l'Action sociale**, actuellement à Nanterre-ville, dans les locaux de la trésorerie de Puteaux avec effet en juin 2016.

Il est envisagé pour janvier 2016 la mise en place d'une **caisse unique** SIE-SIP à Suresnes et à Colombes, dans ce dernier cas à l'occasion du déplacement de la trésorerie municipale vers le SIP en septembre 2016.

Le CTL du 6 octobre examinera les conséquences de l'obligation de transmission dans les 48 heures de **l'arrêt-maladie**. Le document doit être transmis dans les 48 heures, par courrier, le cachet de la Poste faisant foi ou en dématérialisé après scannage, ce dernier cas ne dispensant pas de l'envoi par courrier. Si cette obligation n'est pas respectée, en cas de récurrence dans les 24 mois, il peut y avoir retenue sur salaire à hauteur de 50% de la rémunération entre la date de prescription de l'arrêt-maladie et la date de l'envoi effectif.

Une fois de plus les fonctionnaires, suspectés d'arrêts-maladie fictifs ou non transmis, sont stigmatisés. La direction répond que ces dispositions s'appliquent déjà dans le privé. Nous avons souligné les difficultés pratiques à ce type de contrôle et le risque de pénaliser des agents parfois en grande difficulté. La direction répond que cela ne concernerait qu'un nombre très limité de cas et qu'elle veillera à prendre en compte les situations particulières.

La direction a également fait état d'une nouvelle directive DG réservant **les heures supplémentaires** aux agents travaillant en dehors des bornes horaires habituelles. Actuellement dans le 92, une vingtaine d'agents perçoit des heures supplémentaires. Ces dernières ont vocation à disparaître et seraient remplacées par des jours de repos compensateur. Pour certains collègues la perte pourrait être de 200, voire 300 euros mensuels. La direction contactera les agents concernés par ces nouvelles dispositions d'application immédiate.

La direction a informé de la mise en place de **l'application CLIC-ESI** qui consiste dans l'envoi par un établissement de services informatiques, après transmission par le service, des courriers

simples, sans signature qui répondent aux normes industrielles postales. L'objectif avoué est de réaliser des économies budgétaires.

L'agent en poste dans un service du 92 effectuera une impression virtuelle transmise à l'ESI qui se chargera de l'impression effective, de la mise sous pli et transmettra à la Poste.

Nombre de courriers sont disponibles dans l'application Pégase ; un calendrier d'extension à toutes les applications est prévu. Les sections syndicales ont demandé à connaître la volumétrie de l'opération et l'incidence prévisible sur les postes implantés dans les services courriers. La direction a déclaré ne pas avoir de visibilité.

La direction a évoqué le **transfert du contentieux juridictionnel administratif**. Pour le 92 cela concerne une partie de la division des affaires juridiques qui serait transférée à Cergy-Pontoise (95), siège du Tribunal administratif.

La direction reconnaît que le volume d'emplois concernés sera assez substantiel mais sans autre précision. Les agents bénéficieront de la garantie de maintien à résidence. La question de la priorité pour suivre l'emploi transféré, s'agissant d'un transfert vers une autre direction, reste posée. La date d'effet initialement envisagée (septembre 2016) paraît de l'avis de la direction difficile à tenir.

## Points abordés à l'initiative des organisations syndicales

### Trésorerie mixte de Châtillon

---

La CGT a évoqué la situation de ce service. Fin juillet un incendie volontaire s'est déclaré dans le parking attenant. Les réseaux téléphoniques et informatiques ont été endommagés. La trésorerie s'est trouvée en quelque sorte coupée du monde pendant trois semaines, sans possibilité d'être jointe par téléphone ou mail, l'accueil physique étant seul assuré. L'application DDR3 a été installée sur un poste de la trésorerie de Malakoff, chaque jour des collègues de Châtillon devant se rendre pour les opérations comptables à la TM de Malakoff.

Nous avons demandé comment une telle situation a pu durer trois semaines, période à l'issue de laquelle les réseaux n'ont été rétablis que partiellement, alors que les commerçants du voisinage ont bénéficié d'un retour à la normale sensiblement plus rapide. Début septembre les réseaux ont été rétablis mais il n'était toujours pas possible pour l'utilisateur de payer par carte bancaire.

La CGT a également fait état de la situation fortement déficitaire du service : 4 arrivées attendues, 1,5 équivalent temps plein arrivé au 1<sup>er</sup> septembre. Nous avons demandé que les agents de ce service qui ont consenti des efforts importants vu les événements récemment survenus, puissent bénéficier d'un renfort substantiel et d'une priorité d'affectation des agents C arrivant mi novembre. La direction a remercié les agents qui avaient fait face à cette situation difficile ; elle a désigné la responsabilité des syndicats de copropriété dans les retards en matière de travaux.

Concernant les emplois, la direction, tout en affirmant que les trésoreries n'étaient pas aujourd'hui les plus touchées par le sous-effectif, s'est engagée à examiner de près la situation des effectifs sur la trésorerie de Châtillon. Pour nous cette attention affichée doit se traduire en actes.

### Asnières

---

La CGT a relevé que le centre des Finances publiques d'Asnières avait eu à subir ce qui semble être des jets de pierres sur les vitres et un incendie au niveau de la façade extérieure.

La direction a reconnu que les incivilités sont en augmentation.

A la TM d'Asnières-sur-Seine au 1<sup>er</sup> septembre on dénombre deux arrivées pour cinq départs. La diminution des effectifs occasionne des difficultés notamment pour la réception des sacs de pièces de monnaie amenés par les régisseurs. Nous avons demandé que la direction envisage la mise à disposition de moyens de manutention et comble le sous-effectif.

Sur Asnières-Centre des Finances Publiques la CGT a évoqué le fait que les vélos utilisés par les agents pour se rendre à leur travail sont actuellement accrochés la journée à la rampe d'accès handicapés. Nous avons demandé l'installation d'un râtelier couvert pour le stationnement des vélos et les mettre à l'abri des intempéries. La direction a répondu positivement.

## **Sous-effectifs**

---

La direction a reconnu que les sites de Boulogne, Levallois, Saint-Cloud (TM) et Colombes étaient en réelle difficulté au regard des effectifs.

Au sujet de Boulogne la direction a précisé que l'accueil physique dédié avait été conservé pour partie à la demande de collègues volontaires, le reste étant tournant. Au 1/9 il manque 12 agents C sur le SIP.

La délégation CGT a pointé le manque criant d'effectifs à la cellule foncière du SIP de Colombes. La direction a reconnu le problème

## **CDIF sud**

---

La CGT a évoqué la baisse des effectifs depuis deux ans, ce qui occasionne un gros retard dans les travaux et entraîne un manque de recettes pour l'état (taxe sur les bureaux). La direction n'a pas contesté et à notre demande de renfort a répondu qu'elle garantissait le maintien des EDR. Pour nous il faut compenser intégralement le sous-effectif. La direction s'est déclarée également préoccupée par la vacance d'un poste de géomètre sur les six que compte le 92.

## **Issy-les-Moulineaux**

---

Au sujet du transfert de la trésorerie au CFP (22 et 23 septembre), la CGT s'est inquiétée de la charge de travail incombant à la nouvelle caisse fusionnée. La direction répond que cela fera l'objet d'un examen particulier après les premières semaines de fonctionnement, ce qui l'amènera à déterminer le niveau d'emploi en conséquence. Pour nous la charge nouvelle liée à la fusion avec la caisse du SIP justifie l'octroi d'un poste supplémentaire pour la Trésorerie.

## **Pôle Enregistrement**

---

La grille d'analyse risque s'avère chronophage. FI3S plante. La passerelle Moorea-FI3S ne fonctionne pas. On dénombre 1200 paiements fractionnés en attente. La direction déclare avoir connaissance du retard accumulé qui peut s'élever à 4 mois pour le pôle. Un agent attendu n'a pas pris ses fonctions. Des applications qui ne fonctionnent pas et des process de travail d'une lourdeur certaine, les agents n'en peuvent plus. La direction a affirmé que ce service figurait en toute première priorité pour les affectations EDR.

## **Restauration Issy-les-Moulineaux**

---

La cantine du CNET part au 1<sup>er</sup> janvier. La cantine de l'Alstom au 1<sup>er</sup> mars. La direction est en recherche de nouveaux restaurants inter entreprises susceptibles d'accueillir les agents.

## **Services communs à Nanterre Tivoli**

---

Les sections syndicales sont intervenues pour souligner le sous-effectif existant à l'équipe des services communs de Tivoli, aggravé encore par le récent décès d'un collègue. Concernant ce dernier événement, la direction a saisi le médecin de prévention qui se tient à la disposition des agents pour leur apporter le soutien nécessaire dans ce moment difficile. Elle a indiqué qu'elle fera appel aux agents de BIL afin que les agents de l'équipe puissent prendre leurs congés.

Plus globalement les sections syndicales ont insisté auprès de la direction pour qu'elle tire la sonnette d'alarme au sujet des sous-effectifs auprès de la DG. La Direction a répondu qu'elle s'y employait et que la DG avait procédé à un appel substantiel aux listes complémentaires.

Pour notre part, nous le redisons : 414 emplois supprimés depuis la fusion, 75 emplois B et 20 C non pourvus au 1/09/2015 et maintenant 2546 nouvelles suppressions annoncées aux Finances pour 2016, ce n'est plus supportable.

## Sous-effectif à la Direction

Nous sommes intervenus pour faire état de la situation dans les services Comptabilité Etat, Comptabilité Impôt Amendes, DFT (dépôts de fonds), CDC (caisse des dépôts) et Amendes.

Nous avons protesté contre l'absence d'affectations supplémentaires aux services DFT et CDC alors que la direction s'était engagée par trois fois (devant les collègues, en CTL et en audience) à affecter un agent en plus du remplacement des mutés sur les deux services.

Sur les amendes ce sont 7 postes qui restent vacants après le mouvement.

A la comptabilité Impôts Amendes un agent a été retiré.

Au pôle caisse (inclus dans le service comptabilité de l'Etat), c'est une collègue en longue maladie qui a été affectée sur le poste de deuxième titulaire de la caisse ! Il y a donc un agent en moins pour réaliser cette tâche. Le chef de service comptabilité de l'Etat qui a muté n'a pas été remplacé !

Les tâches de caisse ont été répercutées sur tous les agents des services « comptabilité de l'Etat » et « comptabilité Impôts Amendes ». Ce dernier devant en plus prendre en charge le travail de l'agent qui lui a été retiré. Ceci vient alourdir et désorganiser le travail de tous les collègues.

La direction a répondu que les services en direction n'étaient pas si mal lotis comparés aux situations de certaines structures évoquées plus haut !

Nous avons répondu que nous poursuivrons avec les collègues les actions nécessaires pour faire valoir leurs légitimes revendications.

**La délégation : Anne Giraudon, Philippe Geoffre, Olivier Nau, Dominique Teixeira.**

Pour nous joindre :

Mail : [cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>



Bulletin d'adhésion  
CGT Finances Publiques 92  
*Pour un syndicalisme de conquêtes sociales*

NOM : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../.....  
Catégorie : ..... Grade : .....  
Echelon : .....  
Filière fiscale  Filière publique   
Adresse administrative :  
.....  
.....  
Date : ...../...../..... Signature :



**A remettre : À un militant CGT de votre site**

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex